



PROCES-VERBAL

Comité Directeur

Réunion du : Jeudi 18 août 2023

Présidence : MORACCHINI Jean-René

**Vice-Présidents : BASTERI Dominique - EMMANUELLI Antoine
- RISTERUCCI Franck**

Trésorier : PAOLACCI Jean-François

Secrétaire Général : AIROLA Jean-Luc

Secrétaire Général Adjoint : GRASSI Didier

**Membres : GARDELLA Sandra - PELE Cédric - PROFIZI Patrick - PERI
Jeanne - FERRANDI Henri - DEBRAY Dominique**

**Excusé (s) : Dr. ANTONINI Danielle - PERFETTI Jean Claude - Pierre
MARIOTTI - SORBARA Michel - ROMBALDI Antoine - CASANOVA
François**

Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur Administratif)

Approbation du procès-verbal :

Le Comité Directeur procède à l'approbation du procès verbale du 17 juillet 2023

Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mr. Raphael PIREDDU ancien joueur de S.C. BOCOGNANO-GRAVONA
- Dr. Antoine SIMONI ancien Président du C.A. BASTIA
- Mr. Pierre PIERESCHI fondateur et Secrétaire Général du G.F.C.B. LUCCIANA
- M. Fabrice CHIAPPE ancien joueur de l'AS Pietrosella

Informations locales et nationales :

- Commission d'appel FFF → Gallia Lucciana : Confirmation de la décision de la commission des statuts et règlements et rétrogradation de l'équipe de R3 en R4.
- Commission fédérale des règlements et contentieux « AS Santa Reparata » : Confirmation de la décision du Comité Directeur de la LCF de rétrogradation de l'équipe en R3.
- FFF → Outil ressenti des arbitres
- FFF → Opération mini buts

Composition des poules séniors :

Suite à la décision de la Commission Supérieure d'Appel du 02.08.2023 de rétrograder l'équipe du Gallia Lucciana de R3 en R4, il n'y a plus que 9 équipes en R3.

Après avoir constaté que la Squadra Lumiaccia répond aux différentes obligations, le Comité Directeur décide de repêcher ce club en Régional 3.

Jeux des îles :

Avant de valider la participation de la ligue, le comité directeur attend plus de renseignements, relatifs aux dates, aux tarifs, et aux conditions d'hébergement. Charge Sandra GARDELLA d'obtenir ces informations auprès du CROS.

Commission des finances :

La commission des finances présente une prévision de bilan comptable pour la saison 2022-2023, et fait un état des lieux des dettes des différents clubs. Charge le secrétariat de la ligue de rappeler aux clubs débiteurs leurs obligations financières.

Projet VEO :

Le comité directeur charge le directeur de fournir un nouveau devis et de s'assurer des garanties juridiques, liées à la pose des cameras sur les stades.

Mutuelle Des Sportifs :

Suite au courrier de la MDS indiquant son arrêt d'activité au 30 juin 2024, des représentants du comité directeur assisteront à une réunion en visio avec les différentes ligues concernées le 28 août, afin d'échanger sur le choix d'une future mutuelle.

IR2F :

Le président de l'IR2F présente un récapitulatif de la saison de notre institut de formation ainsi que les perspectives pour la saison 2023-2024 (présentation en annexe).

Phases finales FFF U17 et U19 :

Le comité directeur réitère la candidature de la ligue pour l'organisation des finales U17 national et U19 national à AFA.

Contrats d'apprentissages :

Le comité directeur valide les 3 contrats d'apprentissages suivant :

- Mathieu DELALOY (arbitrage)
- Wassim ABABOU (communication)
- Thomas LEDEFUNT (préparation physique)

Courriers :

- USJ Furiani Futsal : demande de non-paiement des frais arbitrage de la finale de coupe de corse → Le Comité Directeur rappelle que les frais d'arbitrage sont répartis pour 1/3 à chaque club et 1/3 à la ligue comme l'avait prévu la commission.
- SVARR-JS Bonifacio : demande d'entente en U16 R1 et R2 → validée, le CD rappelle que l'entente ne peut pas servir aux obligations du statut des jeunes, et que l'entente ne pourra pas accéder au niveau U17 national.
- Commission futsal : demande d'adhésion Eric CAVATA → validée
- ASFA : demande de tarifs pour la location de la salle du CD → le Comité Directeur valide le principe de location des salles, et établira les tarifs, après consultation et rédaction d'une convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.